



Harcèlement sur le lieu de travail

Les personnes de confiance sont là pour vous aider



Développement durable

La gestion environnementale dans notre SPF



Actualité

Créativité autour de l'avenir du palais de justice de Bruxelles

Des statistiques « jeunesse » à l'étude au sein de l'INCC

La délinquance des jeunes fait souvent la une de la presse. Malheureusement, la Belgique ne dispose quasiment pas de statistiques en matière de délinquance juvénile. En 2005, l'INCC, service de recherche scientifique, a commencé à recueillir des chiffres, mais il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions générales. Just News jette un regard rétrospectif sur les données des années précédentes.



En l'absence de statistiques, l'INCC a initié, en 2003, un programme de recherche visant un appui à la production et une exploitation de données statistiques en matière de délinquance juvénile et de protection de la jeunesse. Pour ce faire, les programmes à la disposition des parquets de la jeunesse (PJP) et des greffes (DUMBO) pour le traitement administratif de leurs dossiers ont été adaptés pour permettre un usage à des fins d'analyses statistiques. Une exploitation reconnue donnait de premiers résultats.

État des lieux

Les résultats d'analyse sont malheureusement encore trop lacunaires pour se faire une idée précise et exhaustive de la problématique. En effet, la période prise en compte est bien trop courte pour tirer des conclusions en termes de tendances. Les données prises en compte concernent quatre années (2005-2008) pour les signalements aux parquets de la jeunesse et deux

années (2007 et 2008) pour les décisions des parquets.

Actuellement, les statistiques révèlent quelques grandes évolutions. Ainsi, l'évolution des taux de signalement de situations problématiques révèle une progression linéaire dans de nombreux arrondissements. Celle-ci pourrait constituer l'indication, si elle se confirmait dans les années futures, d'une tendance à la hausse.

Aucun constat de ce type ne peut être fait concernant les signalements de faits qualifiés « infraction » : les taux de signalement montrent de grandes fluctuations qui ne permettent pas de dégager de tendance généralisée. On observe également des différences importantes entre régions et entre arrondissements. Les décisions enregistrées au niveau des parquets montreraient une grande activité des parquets de la jeunesse dans leur rôle d'appréciation de l'opportunité des poursuites (au fond). En effet, la majorité des décisions sont un « classement sans suite » du dossier.

Celui-ci peut être décidé d'emblée (faute de preuves par exemple), ou après investigation ou action du parquet (médiation, rappel à la loi, lettre d'avertissement), ou même suite à une mesure provisoire ordonnée par le juge de la jeunesse.

En projet

Il faudra encore quelques années pour pouvoir dégager une image statistique globale du fonctionnement de la justice des mineurs. Nous y travaillons, de même que les analystes statistiques du ministère public qui reprendront prochainement la publication des statistiques annuelles des parquets de la jeunesse et qui traiteront et contextualiseront ces données. Ceci permettra à la cellule « jeunesse » de l'INCC de se recentrer sur la recherche scientifique inhérente à leur politique en utilisant des données exactes et fiables en matière de délinquance juvénile et de protection de la jeunesse.

L'approche pluridisciplinaire de l'INCC est basée sur des méthodes d'analyse tant qualitative que quantitative. Ainsi, il est permis d'évaluer anticipativement et rétroactivement les effets des décisions de politique criminelle.

Pour plus d'informations sur les statistiques en matière de délinquance juvénile, vous pouvez consulter :

- > www.incc.fgov.be
- > la brochure "la Justice en chiffres". Celle-ci est téléchargeable sur le site web www.just.fgov.be > Publications

*Isabelle Ravier,
Isabelle Detry*